



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste du Tarn

Budokan 55 rue Anqely Cavaillé 81000 Albi

CLUB : **SOREZE VELO-CLUB**

NOM DE L'EPREUVE : COL de DOURGNE Contre La Montre (81)

DATE : 7 Octobre 2018				LIEU : DOURGNE (81)	
LONGUEUR DE L'EPREUVE : 9 km					
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Total kms		Récompenses
1ère	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		Aux 3 premiers de chaque catégorie
2ème	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		
3ème	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		
4ème	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		
5ème	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		
Féminines	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		
Cadets	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		
Non licenciés	13h – 13h45	A partir de 14h	9 km		

Remise des dossards (lieu) : Dourgne

EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIÉS F.S.G.T. et NON LICENCIÉS FSGT. Tarif engagements : LICENCIÉS F.S.G.T. => 7 € - NON LICENCIÉS FSGT => 10€

Epreuve ouverte aux catégories renseignées ci-dessus, disputée sous le règlement cyclisme de la région Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations : la circulation sera fermée à partir de 13h30.

Braquets minimales garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes : 7m62 (50x14),

Braquets libres pour les autres catégories

Observations : Contre La Montre Individuel, départ toutes les minutes. Engagements sur place.

Règlement spécifique :

1. L'épreuve est une grimpeée cycliste, en contre la montre individuel. Les départs se feront toutes les minutes selon l'horaire indiqué à l'inscription.
2. L'épreuve est ouverte aux femmes et aux hommes licenciés FSGT ou non.
3. Chaque participant non licencié FSGT devra être muni d'un certificat médical d'aptitude à la pratique des épreuves cyclosporatives de moins d'un an ou d'une licence sportive (FFEC, UFOLEP, FFTri, ...). Les documents seront à présenter au moment de l'inscription.
4. Seront récompensés les 3 premiers du scratch (Hommes et Dames) et les 3 premiers de chaque catégorie pour les licenciés FSGT.
5. Le port du dossard est obligatoire. Il ne devra pas être modifié ni plié. Il devra être fixé par des épingles sur le dos côté droit.
6. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et, en cas d'infraction à celui-ci, sera le seul responsable des accidents dont il serait auteur ou victime.
7. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participants en infraction du code de la route , au comportement incivil ou dangereux.
8. Le parcours sera fléché, les carrefours gardés par des bénévoles.
9. Les coureurs n'auront pas le droit d'emprunter le parcours en contre-sens jusqu'à l'arrivée du dernier participant. La redescente pourra se faire par Soreze. Ce parcours ne sera pas sécurisé ni fléché et sera sous l'entière responsabilité individuelle du cycliste.
10. Les véhicules suiveurs (voiture, moto, ...) ne sont pas admis. Seuls les véhicules de l'organisation pourront circuler sur le parcours.
11. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire.
12. Les vélos doivent répondre aux normes UCI.
13. Le jet de tout objet, papier ou détritrus sur la route est strictement interdit sous peine de mise hors course.
14. Tout concurrent ne respectant pas le présent règlement sera immédiatement mis hors course.
15. L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du règlement.
16. L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, ainsi que d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.